

Production et livraison des spots TV dans les programmes de TF1, TFX, TMC

Vous trouverez sur cette page tous les renseignements qui vous permettront de nous faire parvenir vos médias.

Anyscreen Ads est le prestataire technique de Ringier SA, Régie TV pour les fenêtres publicitaires suisses de TF1.

Nous assurons le support technique qui permet aux agences et aux sociétés de productions, de diffuser leur spot dans les fenêtres publicitaires suisses de TF1.

Pour les **spécifications techniques** de vos vidéos vous devez vous conformer aux recommandations contenues dans le document pdf.

Le transfert numérique de vos fichiers est gratuit. Il vous suffit de remplir les champs du formulaire en ligne accessible via le bouton **«Upload de fichiers numériques.»**

Si vous nous adressez vos médias sur support physique nous vous prions de télécharger le formulaire que vous trouvez sous **«Formulaire pour envoi des cassettes»**. Il devra être rempli et devra impérativement accompagner votre envoi postal.

Nous vous rappelons également que pour être diffusé, chaque spot publicitaire doit avoir un **no SUISA**. Nous vous recommandons de faire ces demandes suffisamment tôt.

Naturellement nous sommes à votre disposition en cas de questions.

Contact

Anyscreen Ads
26, rue César Roux
1005 LAUSANNE
+41 21 320 08 81
Mail: ingest@anyscreenads.com

Recommandation pour la production des spots tv des décrochements suisses de TF1 :

Merci de prendre connaissance des spécifications techniques. Télécharger Adobe Reader pour faciliter la lecture des documents pdf.

INFORMATION IMPORTANTE /

Nouvelles valeurs d'intensité sonore.

Le 1er janvier 2012 marquera l'entrée en vigueur de nouvelles valeurs maximales d'intensité sonore des messages publicitaires diffusés sur les chaînes de télévision françaises. Ces normes seront appliquées à tous les spots diffusés dès le 1er janvier 2012.

Ci-dessous les liens relatifs aux normes:

<http://www.arpp-pub.org/intensite-sonore-pub.html>

http://www.arpp-pub.org/IMG/pdf/140911_-_Pub_TV_et_intensite_sonore_v-def-2.pdf (p.13)